

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 6 février 2023

L'an deux mille vingt et deux, le 6 du mois de février à 18 heures 30, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal 30 janvier 2023.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Jean Pierre BUERBA, adjoints,

Stéphane AUZERAL, Kate MARIE, Jean-Laurent PEREZ, Sylvie BIRABEN, Raphael BENOIT

ABSENTS EXCUSES

Anne Laure Jean Baptiste procuration à Raphael BENOIT

Laura LAVILANIE procuration à Nadine DESMARAIS

Jean-Baptiste GRANGE

Jean Philippe DELARUE

Anne DUNAN

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 9 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Raphael Benoit est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **16 janvier 2023**.

Le compte rendu du conseil municipal du **16 janvier 2023** est approuvé à l'unanimité.

TRAVAUX DE TERRASSEMENT DE LA PISTE FORESTIERE CAUSSIHOUR
(18-2023)

Jean-Pierre BUERBA, Maire adjoint rappelle la volonté de la commune de protéger le patrimoine forestier. Au fil des années certaines pistes forestières se dégradent naturellement.

Pour ce faire, il convient de réaliser des travaux de terrassement :

- remise en état de la piste forestière Caussihour,
- création d'un passage busé
- création d'une aire de retournement pour les camions.

L'entreprise Dulac propose de réaliser ces travaux pour un montant de 6 450€ HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Accepte le devis de l'entreprise Dulac dont le montant s'élève à 6 450€ HT.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

Au registre sont les signatures,

Philippe CARRERE

Maire d'Arreau